



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 31 octobre 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Du Mercredi 30 octobre 2019

Membres présents : MARTY Gilles, CAREL René (Aguessac) LADET Raymond, (La Cresse) VAISSETTE Alain, FORIR Christian (Rivière-sur-Tarn), MONTROZIER Alain (Compeyre), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

- Décision modificative au budget

Considérant que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants,

Le Conseil syndical décide de voter les crédits suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts (€)</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts (€)</i>
D 21531 : réseaux d'adduction d'eau		12 500.00
TOTAL D 041 : opérations patrimoniales		12 500.00
D 2131 : réseaux d'adduction d'au	12 500.00	
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	12 500.00	
D 238 : Avances et acomptes versés/com		12 500.00
TOTAL D 23 : immobilisations en cours		12 500.00
R 238 : Avances et acomptes versés/com		12 500.00
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		12 500.00
D 6411 : salaires		25 000.00
D 658 : Charges diverses de gestion courante	25 000.00	

Voté à l'unanimité

- **Admission en non-valeur** (décision suspendue lors de la réunion du Conseil Syndical du 24/07/2019- en attente d'éléments concernant les poursuites effectuées par la Trésorerie)

La Trésorerie de Millau ayant porté à la connaissance du SIVOM les démarches effectuées et qui n'ont pas permis le recouvrement des sommes dûes, le SIVOM décide d'admettre en non-valeur la somme de 14 240.44 €, correspondant à divers factures impayées.

Voté à l'unanimité

- **Indemnité de Conseil**

Le Conseil Syndical décide d'attribuer au comptable du trésor une indemnité de conseil de 351.89 € pour l'année 2019.

Voté à l'unanimité

Affaires diverses :

- L'ARS informe de son souhait de développer la mise en œuvre de PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau). Cette démarche vise à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire des eaux distribuées.
- Périmètres de protection : le dossier de « demande au cas par cas » a été envoyé à la DREAL. S'il n'y a pas d'objections, la procédure va suivre son cours.
- Assainissement Fontaneilles : le dossier de demande de subvention est présenté à l'Agence de l'Eau
- Dossiers fonciers à régulariser : bornage et servitude réalisés à Pailhas – Réservoirs de Molières et de Perylade : découpage parcellaire réalisé
- Ecole d'Aguessac : extension de réseaux réalisée –
Le Conseil Départemental a attribué une aide financière de 5 000 € au SIVOM au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, pour la création d'un réseau de distribution eau potable pour alimenter la future école.
- RGPD : afin de répondre à la réglementation en matière de protection des données, le SIVOM met en place son registre des traitements.
- Habillage du local de pompage de Rouassas : les travaux prévus n'ont pas encore été réalisés. Il est convenu avec la mairie de Verrières les agents du SIVOM seront aidés par le personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

